

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

L'inscription ne concerne **que** les enfants **nés en 2021** qui ne sont pas encore scolarisés dans le RPI (communes de Ménars – Saint Denis-sur-Loire – Villerbon).

Aucune démarche administrative n'est nécessaire pour le passage en classe supérieure ou en élémentaire, sauf en cas d'arrivée sur notre RPI.

Le dossier de pré-inscription scolaire peut être imprimé à partir du site internet de la commune :

www.villerbon.fr cliquer sur le panneau dans ZOOM SUR.

Pour les familles ne disposant pas des outils nécessaires, la demande de dossier peut être formulée auprès des services de la Mairie par mail à mairie-de-villerbon@wanadoo.fr ou par téléphone aux heures d'ouverture.

Pour une bonne organisation de la rentrée scolaire, le dossier et les pièces justificatives demandées devront être retournés auprès des services de la Mairie de Villerbon au plus tard le 24 mai 2024.

